



## Réforme des retraites : Les arguments de la CGT.

Le 19 janvier dernier, partout sur le territoire, plus de deux millions de salariés, de fonctionnaires se sont mobilisés par la grève et ont manifesté avec les jeunes et retraités contre la réforme retraite Macron/Borne.

**A la ville de Paris**, ce sont plus de 30 % des agents, toutes directions et catégories confondus, qui s'opposent à cette réforme, se sont portés grévistes !

**Le gouvernement Macron/Borne ne sait plus comment justifier une nouvelle réforme des retraites**, et les arguments sont au choix de « sauver les retraites », de « financer les dépenses en faveur de l'environnement », ou « d'assurer l'équilibre du système ». **La réalité, c'est qu'il s'agit principalement de compenser de nouvelles aides publiques pour les entreprises.**

**Pour la CGT :**  
**NON, le système n'est pas en danger ;**  
**NON, la réforme ne vise pas à préserver son équilibre.**

**Pour la CGT les deux points essentiels** : financer de bonnes retraites, et pouvoir partir à 60 ans maximum. Ces deux objectifs sont évidemment possibles, et l'enjeu est sans surprise celui de la répartition des richesses.

**Contre l'enfumage du gouvernement, rappelons une chose simple** : en matière économique, y compris en matière de retraite, tout est toujours affaire de choix de société.

Il y a bien celui du gouvernement, qui consiste à nous faire travailler plus, à diminuer les pensions, à individualiser le système de retraite contre la logique de sécurité sociale.

**Et il y a celui de la CGT, un régime solidaire pour une retraite digne pour toutes et tous à 60 ans maximum, financée par la cotisation sociale et un meilleur partage des richesses.**

Il y a trois mensonges du gouvernement sur cette réforme des retraites. Le premier est que la réforme serait une réforme de "justice et de progrès". Le deuxième consiste à dire que le système de retraites est en danger. Quant au troisième, il s'agit de dire qu'une partie de la solution résiderait dans le recul de l'âge de départ.

**Il y existe de nombreux leviers de financement pour nos retraites :**

### 1/ Le système est-il en danger ?

**Le système de retraites est actuellement en excédent, de l'ordre de 900 millions d'euros en 2021 et 3,2 milliards d'euros en 2022.**

Le déficit annoncé se chiffre à 12 milliards d'euros en 2027 environ selon le Conseil d'Orientation des Retraites. Si ce chiffre peut paraître élevé, c'est une goutte d'eau par rapport à la masse que représente le système de retraites qui assure le versement d'environ 370 milliards d'euros de pension par an. Les 12 milliards ne représentent donc que 3% du total.

Que représente 12 milliards face aux 200 milliards (dernier chiffrage du CLERSÉ) d'aides publiques aux entreprises ? C'est quasiment 17 fois le déficit annoncé des retraites ! Où est vraiment le danger ?

**Contrairement à ce que laisse entendre la rhétorique gouvernementale, le système est solide. D'une part c'est un système par répartition, et les recettes d'une année financent les dépenses de l'année : il n'y a donc pas de dette.**

Au contraire, **le système dispose de réserves importantes**. Elles ont toutes une destination propre mais représentent au total **plus de 200 milliards d'euros** à l'heure actuelle. **De quoi permettre de combler les déficits annoncés sur une vingtaine d'années !**

Pour avoir un ordre de grandeur clair sur ces 12 milliards d'euros, on peut retenir le chiffre suivant : en termes de cotisations supplémentaires, cela représente 0,8 points de cotisations supplémentaires soit 14 € au total au niveau du SMIC actuel, 16,5 € au niveau du SMIC CGT et 28 € au salaire moyen à partager entre employeur et salarié. De quel « danger » parle-t-on alors ?

## **2/ Recul de l'âge de départ et emploi des seniors : la fausse bonne idée du gouvernement**

En même temps qu'il crie au péril du système actuel, **le gouvernement s'évertue à instiguer l'idée qu'une partie de la solution résiderait dans le fait de travailler plus longtemps**, pour apporter plus de recettes, donc en reculant l'âge de départ à la retraite.

**Or, rien n'est moins juste, puisqu' à 60 ans, seul un actif sur deux est encore en activité, l'autre moitié se répartissant entre chômage et invalidité.**

**Rappelons aussi que l'espérance de vie en bonne santé** est de c'est-à-dire le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, **s'élève en France à 64,1 ans pour les femmes et à 62,7 ans pour les hommes.**

Soit avec une retraite à au moins 64 ans, les femmes seraient malades juste au moment de prendre leur retraite, les hommes passeraient leurs 2 dernières années d'activité professionnelle en mauvaise santé !

**Cet allongement au-delà d'être un non-sens progressiste, c'est un acte criminel contre le monde du travail !**

**Chômage des seniors : La responsabilité des employeurs est directement engagée**, entre refus d'embaucher des salariés après 50 ans, et plans de départ volontaires à destination des plus anciens car considérés trop coûteux pour les entreprises.

Quels que soient les secteurs de l'économie, les entreprises et en particulier les plus grosses sont nombreuses à entreprendre des plans de la sorte. Pourtant, à bien y regarder, ces plans de départs sont très coûteux pour l'entreprise qui y recourt : indemnités de départ, maintien du salaire pendant parfois plusieurs années jusqu'à atteindre la retraite, tant et si bien que pour les 200 salariés concernés, ce genre de plan atteint jusqu'à plus d'un million d'euro ! **Si les entreprises continuent de procéder ainsi en dépit de toute rationalité économique, c'est que l'objectif est ailleurs et en particulier du côté de l'affichage aux actionnaires.**

**Invalidité : L'exposition dans le cadre de son travail à des conditions difficiles** (*bruit, froid, etc.*) mais aussi la répétition très fréquente de certains gestes ou de certaines postures peuvent finir par entraîner une impossibilité à travailler.

**Plus les années passent, plus le corps est exposé. Reculer l'âge de la retraite, sans une prise en compte sérieuse de la pénibilité, c'est garantir une augmentation des invalidités.** C'est un effet reporté sur les autres branches de la Sécurité Sociale.

**Qu'on ne s'y trompe pas, le gouvernement n'entend rien faire de particulier pour contraindre les employeurs, ni restreindre les plans de départs volontaires, ni continuer à embaucher après 50 ans.** De la même manière, les ambitions du gouvernement en matière de carrières longues et de pénibilité sont très restreintes, et ainsi grandement insuffisantes pour espérer lutter contre l'augmentation de l'invalidité induite par la réforme.

Dans tous les cas, donc, **ces seniors qui ne sont plus au travail du fait des employeurs ou d'une invalidité** et qui seraient maintenus au chômage en attendant l'âge de départ à la retraite ainsi reculé, **constituent un surplus de dépenses pour la Sécurité sociale d'au moins 5 Milliards d'euros !**

### **3/ Les vraies raisons de la réforme : nouveaux cadeaux au capital et ouverture à la capitalisation**

**Compenser les cadeaux aux entreprises** : Ce n'est donc pas du côté de la solidité financière du système qu'il faut chercher les véritables motivations de la réforme : il s'agit en réalité de réduire la contribution de l'État au financement des retraites pour financer de nouvelles baisses d'impôts pour les entreprises !

À titre d'exemple, la suppression de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) annoncée au tout début du second quinquennat Macron ne coutera pas moins de 9 milliards d'euros venant s'ajouter aux 200 Milliards d'euros d'aides aux entreprises, et profitera d'abord aux grands groupes. Or, dans son programme de stabilité, l'État s'est engagé à réduire les dépenses publiques et son déficit. **Pour compenser les cadeaux au capital, il fait le choix de réduire fortement les dépenses publiques.**

**Ouvrir la voie à la capitalisation** : Comme pour le projet de réforme à points de 2019, les fonds de pension se frottent les mains ! Chaque dégradation du système public est une aubaine pour le privé : quand la Sécurité Sociale recule, c'est lui qui prend le relais (*il suffit de penser aux complémentaires et à l'approfondissement des inégalités qui en résulte*). Cette réforme des retraites va donc pousser celles et ceux qui en ont les moyens à se constituer une épargne supplémentaire, c'est-à-dire à un supplément de pension par capitalisation ! **Cette réforme est donc une nouvelle attaque directe contre notre système par répartition.**

### **4/ Financer un système de retraite de qualité : un conflit entre le capital et le travail**

S'il n'y a pas de problème de financement, c'est surtout parce que les différentes réformes depuis 1993 ont fait le « sale boulot » en limitant fortement les dépenses de retraites. Il est important de comprendre que l'équilibrage de notre système actuel repose essentiellement **sur le décrochage du niveau de vie des retraités par rapport aux actifs du fait de la désindexation des retraites sur les salaires. Concrètement, cela veut dire que les pensions sont amenées à diminuer par rapport aux salaires si l'on n'améliore pas le système, raison pour laquelle nous revendiquons justement son amélioration et certainement pas le statu quo !**

Comme le gouvernement n'a jamais voulu augmenter les recettes, l'ajustement s'est fait sur les dépenses. À système constant, une forte dégradation du niveau de pensions des retraités est donc prévue.

**Pour l'éviter et assurer un niveau de retraite décent et un âge de départ convenable pour l'ensemble du monde du travail, nos revendications principales sont les suivantes :**

- **Départ en retraite à 60 ans pour toutes et tous (*hors départs anticipés pour les métiers pénibles*) ;**
- **Revenir au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé ;**
- **Conserver le calcul sur les 6 derniers mois pour le public étant donné la trajectoire de leur rémunération ;**
- **Prise en compte des années d'études ;**
- **L'égalité salariale entre les femmes et les hommes car les filières professionnelles féminines sont sous-payées à qualifications et missions identiques ;**
- **Concernant la pénibilité ; prise en compte des situations réelles de travail et reconnaissance de toutes les formes de pénibilité par grands corps de métiers ;**
- **Taux de remplacement minimum de 75% ;**
- **Dans tous les cas, pas de pension inférieure au SMIC CGT (2 000 € bruts) quel que soit le régime de retraite...**

**Par rapport à la situation actuelle, ces propositions impliquent un investissement qui se chiffre à environ 100 milliards d'euros.**

**Ces propositions sont finançables à une condition simple** : que les ressources du système de retraite augmentent. Comment voulons-nous le faire ? En augmentant la part de la valeur ajoutée qui revient au travail face au capital. Rappelons que par rapport à 1982, la part des salaires dans la valeur ajoutée a baissé de 8,7 points soit l'équivalent de 112 milliards d'euros. **Le constat est clair : financer un système de retraite de qualité, juste et solidaire est un choix politique ; ne pas le faire en est un égaleme**

# Les ressources nécessaires pour financer nos propositions sur les retraites

## 5/ Hausse des salaires : une augmentation des ressources à court-terme

**L'augmentation des salaires est indispensable en soi, pour répondre aux besoins, pour préserver le pouvoir d'achat face à l'inflation, pour reconnaître les qualifications et pour garantir de bonnes retraites.**

Concernant le financement des retraites, elle permet des cotisations supplémentaires à court terme. En revanche l'indexation des pensions sur les salaires que nous revendiquons, entraîne des dépenses supplémentaires pour éviter un décrochage du niveau de vie des retraités.

**A court terme, dans le système actuel (*sans indexation des pensions sur les salaires*) cela représente :**

- **Dans le privé :** 9 milliards € de cotisations supplémentaires pour la branche retraites pour une hausse des salaires de 5% ;
- **Dans la Fonction Publique :** 1,25 milliard € de cotisations retraites pour une hausse du point d'indice de 5%. Si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2010, ça ferait 5 milliards d'euros de cotisations supplémentaires dans les conditions actuelles.

A moyen-terme, les hausses de salaires augmentent les dépenses de retraite. Au fur et à mesure que les bénéficiaires de ces augmentations de salaires partent en retraite, des pensions plus élevées doivent être versées. **Le montant des pensions dépend du salaire touché durant la carrière. Les hausses de salaires seules ne suffisent donc pas à équilibrer le système.**

## 6/ La création d'emplois : un élément central pour le financement des retraites

**Pour cela, le premier élément est le nécessaire développement de l'emploi public pour répondre aux besoins sociaux. L'autre mesure importante est la réduction du temps de travail.**

**Augmenter l'emploi public augmente les recettes, la première réponse peut donc venir de l'emploi public :**

- **100 000 emplois dans la fonction publique hospitalière** entraînent un surplus de cotisations de 1,5 milliard d'euros pour les retraites.
- **100 000 emplois dans la fonction publique territoriale** entraînent un surplus de cotisations de 1,2 milliard d'euros pour les retraites.

**Du côté de la fonction publique d'État**, elle ne génère pas de recettes supplémentaires puisque leur régime de retraite est par construction équilibré.

**Reduction du temps de travail : l'arme de création massive d'emplois, la réduction du temps de travail est la politique de l'emploi la plus efficace.** Pour exemple dans le privé :

- **100 000 emplois supplémentaires dans le secteur privé** au salaire médian rapporteraient 800 millions d'euros de cotisations retraites.
- On estime à environ 1.7 millions le nombre d'emplois privés qui pourraient être créés avec le passage aux 32h dans le privé, **soit 13,6 Mds€ de cotisations retraites supplémentaires.**

**La baisse du chômage se traduira également en une baisse des dépenses d'assurance chômage.**

Le chiffrage en la matière est clair : **1 million d'emplois supplémentaires, c'est 10 milliards d'économies pour l'UNEDIC et pour l'État.** Se pose alors la question de l'affectation de ce surplus, que l'on pourrait basculer sur le financement des retraites.

## 7/ En finir avec les exonérations de cotisations

**Les exonérations de cotisations se chiffrent à près de 85 milliards d'euros pour 2023 dont 18,4 rien que pour la branche vieillesse.** Les exonérations de cotisations sont compensées pour l'essentiel : cela signifie qu'elles ne pèsent pas sur le budget des différentes branches de la Sécurité Sociale mais sur celui de l'État.

Concernant les 18,4 milliards d'euros d'exonérations de la branche vieillesse, 2,5 milliards d'euros ne sont pas compensés par l'État à la Sécurité Sociale. **Autrement dit, les exonérations de cotisations vont coûter directement 2,5 milliards d'euros au système de retraite pour 2023.**

Pour les 15,9 autres milliards d'euros, c'est l'État qui subit une perte puisqu'il compense la perte pour la Sécurité Sociale. C'est le principe de la loi Veil de 1994.

Si on revient sur les exonérations de cotisations retraites c'est donc l'État qui va récupérer 15,9 milliards d'euros. On peut se dire que l'État pourrait décider d'allouer ces 15,9 milliards d'euros au système de retraites. **L'opération serait neutre pour l'État et le système de retraites aurait lui 15,9 milliards d'euros de recettes supplémentaires. Cela pose, tout de même, deux problèmes :**

- Tout d'abord, on sort du principe de financement des retraites par la cotisation pour le financer via la fiscalité.
- Il y a un risque de déresponsabiliser les employeurs en faisant reposer le financement des retraites sur le contribuable plutôt que d'augmenter les cotisations sans perte de salaire, ce qui ferait payer directement les profits.

**Si l'État doit injecter ces milliards d'euros par an dans le système de retraites, c'est parce que les cotisations retraites sont insuffisantes. Or, c'est aux entreprises de payer ces cotisations.**

Cela ne veut évidemment pas dire qu'il faut maintenir les exonérations ! Cela pose simplement la question de l'utilisation de ces fonds. **Cet argent économisé par l'État pourrait être investi dans nos Services Publics et financer l'embauche de fonctionnaires par exemple.**

## **8/ Mettre à contribution les revenus du capital**

**Mettre à contribution les revenus du capital et notamment les dividendes peut être une source de recettes importantes très rapidement du fait du poids de la rémunération du capital dans notre économie.**

**En 2021, les dividendes nets étaient de 50 milliards d'euros.** Avec une cotisation à 28% comme le taux de cotisations retraites sur les salaires, cela fait **14 milliards d'euros de recettes supplémentaires.**

C'est un chiffre minoré car la comptabilisation des dividendes pose un problème du fait de l'opacité des montages financiers.

Cela peut-être une très bonne solution, notamment pour couvrir des déficits importants temporaires, liés à des évènements particuliers comme ce fut le cas avec la crise Covid. **De manière plus générale, nous souhaitons que les dividendes disparaissent ou au moins soient réduits à peau de chagrin.**

**Difficile donc de faire reposer de manière pérenne le financement sur les dividendes. On pourrait aboutir à une situation paradoxale où nous aurions besoin d'une hausse des dividendes pour équilibrer le système de retraites !**

Les dividendes sont issus de la part de la valeur ajoutée qui ne va pas au travail. **Logiquement, si nous parvenons à imposer au capital des créations d'emplois via les 32h, des hausses de salaires et une hausse de l'investissement, les profits et les dividendes seront fortement réduits.**

## **9/ Élargir l'assiette des revenus soumis à cotisations**

**Aujourd'hui, les employeurs multiplient les modes de rémunération alternatifs (prime de partage de la valeur, intéressement, participation) pour ne pas s'engager sur le salaire de base et pour profiter de cotisations réduites voire nulles !**

**Augmenter l'assiette des revenus soumis à cotisations salariés et employeurs (intéressement, participation, épargne salariale, épargne retraite) rapporterait 3 milliards de cotisations retraites supplémentaires et 3 milliards de cotisations pour les autres branches de la Sécurité Sociale, que l'on pourrait affecter aux retraites.**

Il est aussi nécessaire de dé plafonner les cotisations pour les salaires au-dessus de 27 500 € par mois, ce qui générerait 1 milliard d'euros de cotisations supplémentaires.

## **10/ Augmenter les salaires et le taux de cotisation retraite :**

**Gagner des hausses de salaire pour le salaire socialisé :**

**L'augmentation du taux de cotisations est également un élément de partage de la valeur ajoutée puisqu'elle vient en supplément (au moins en partie) du salaire brut. Notre objectif est d'augmenter le salaire socialisé des salariés.**

L'augmentation du taux de cotisations a l'avantage de générer des recettes nouvelles immédiatement pour la retraite, sans que cela n'engendre aucune dépense supplémentaire pour le système.

**A court terme, un déficit de 12 milliards peut être résorbé tout simplement avec une augmentation du taux de cotisations de 0,8 % :**

- Pour un Smic *actuel*, çareprésente 7 € par mois de cotisations salariales et 7 € de cotisations patronales (si partage à 50/50)
- Pour un Smic à 2000€ comme le revendique la CGT, cela représente 8.25€ de cotisations salariales et 8.25€ de cotisations employeurs (si partage à 50/50)
- Pour un salaire à 2500€ bruts, çareprésente 10€ par mois de cotisations salariales et 10 € de cotisations patronales (si partage à 50/50)

**A moyen terme, augmenter le taux de cotisation retraites (tout en augmentant les salaires) de 2 points de cotisation représente 30 milliards d'euros de recettes.**

**Sans hausse des cotisations, place à la capitalisation :**

La dégradation du système de retraite se traduit par un supplément d'efforts pour nombre de salariés via la retraite par capitalisation. La baisse ou le maintien de la part des dépenses du système de retraites dans le PIB est donc un leurre. Les besoins sont criants en matière de retraites, et c'est le privé qui prendra le relais si la réforme passe. L'hypocrisie du gouvernement est telle qu'il subventionne indirectement l'épargne retraite puisque les montants versés sur un plan d'épargne retraite sont déductibles du revenu. Ainsi, quelqu'un qui a un revenu fiscal de 40 000€ annuel et qui verse 4 500€ sur un plan épargne retraite voit son impôt sur le revenu diminué de 1 500€. Les économies réalisées sur le système de retraites sont donc en partie compensées par des dépenses fiscales !

**On aboutit à un système à deux vitesses entre celles et ceux qui peuvent épargner pour leur retraite et celles et ceux qui n'en ont pas les moyens. Cela montre que les français sont prêts cotiser davantage puisqu'ils et elles y consacrent déjà des sommes importantes... via leur épargne ! Contre cette individualisation, la cotisation est ce qui permet de défendre un système collectif, juste et solidaire.**

## **11/ Mobiliser les excédents de la Sécurité Sociale pour les retraites**

La Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES) a pour mission de financer et d'éteindre la dette cumulée du régime général de la Sécurité Sociale. Créée en 1996, la CGT a contesté sa mise en place ; elle perçoit la CRDS et une partie de la CSG

La CADES aura remboursé la « dette sociale » en 2033. Elle aurait dû s'éteindre en 2024, avant un transfert de dette de 136 milliards d'euros liés à la crise Covid. **Les ressources qui sont accaparées par la CADES représentent environ 20 milliards d'euros par an ; on pourrait ainsi transformer la CRDS et une part de CSG en cotisations retraites, ce qui viendrait immédiatement abonder les caisses.**

**Contrairement à une idée répandue, la Sécurité Sociale ne sera pas en déficit de 7 Mds€ en 2023, mais en excédent de 13 milliards d'euros une fois tenu compte du désendettement de 20 milliards d'euros.**

**Même avec 12 milliards de déficit sur les retraites 2030, la Sécurité Sociale prise dans son ensemble serait en excédent.**

## Conclusion

Le système de retraites est-il en danger ? **Nous avons fait la démonstration que ce n'était pas le cas. La réforme vise-t-elle à l'améliorer ? Au contraire, elle vise à financer d'autres cadeaux pour le capital, et ouvrir la voie à la capitalisation. Y a-t-il des alternatives ? La réponse est oui, et pas seulement pour assurer l'équilibre du système, mais aussi et surtout pour l'améliorer, pour permettre à toutes et tous de partir à 60 ans et avec une bonne pension.** En la matière, pas « d'argent magique », mais des choix politiques : quelle répartition des richesses ? Quelles ressources pour le système de retraites et quel niveau de cotisations ? **Nous avons montré que les leviers de financement étaient nombreux, que nos revendications en matière de retraites étaient crédibles et finançables. Ce sont désormais deux choix de société clairs qui s'affrontent.**

### Annexe : tableau récapitulatif des mesures de financement

Mesures	Ce que ça rapporte
5 % d'augmentation de salaires pour le privé	9 milliards d'euros
5% d'augmentation de salaires du point d'indice	1,25 milliard d'euros
1 000 000 emplois supplémentaires, (800 000 privés, 200 000 publics) augmentation cotisations	10 milliards d'euros de cotisations retraites
1 000 000 emplois supplémentaires, Économies Unédic + État	10 milliards d'euros d'économies
Supprimer les exonérations de cotisations retraites	3 milliards pour la branche retraite 16 milliards pour l'État
Cotisation sur les dividendes à un taux de 28%	14 milliards d'euros
Supprimer toutes les exonérations de cotisations (hors exonérations de cotisations retraites)	+ 60 milliards d'euros pour l'État
Soumettre l'épargne salariale à cotisations sociales	6 milliards d'euros (3 retraites, 3 autres branches de la Sécu)
Augmentation du taux de cotisation de 2,5 points	Environ 30 milliards d'euros
Excédents Sécu 2022 (hors branche retraites)	10 milliards d'euros
<b>Total</b>	<b>169,25 milliards d'euros</b>

**La CGT a donné au gouvernement l'ensemble de cette analyse ! Le gouvernement ment quand il dit qu'il n'y a aucune autre alternative ! Les ministres présents dans les médias mentent aux travailleurs, aux citoyens !**

**Ce sont deux choix politiques qui s'opposent ! Celui du gouvernement qui défend la marchandisation de notre protection sociale et celui de la CGT qui défend les travailleurs et leurs héritiers !**

**Après la mobilisation massive du 19 janvier 2023,  
Le comté CGT ville de Paris appelle à la grève et à  
manifester Mardi 31 janvier 2023  
14H00 . PLACE D'ITALIE**

Cette journée de grève et de manifestation est portée par l'ensemble des organisations syndicales nationales de salariés et de jeunes :  
CGT, CFTD, FO, CFE/CGC, CFTC, UNSA, SUD, UNEF, VL, FAGE, FIDL, MNL

**Toutes et tous ensemble, en grève et en manifestation :**

- **Contre la réforme des retraites ;**
- **Pour l'amélioration de nos conditions de retraites ;**
- **Pour l'augmentation des salaires,**
- **Pour les 32h maximum/semaine ;**
- **Pour l'embauche des sans-emploi ;**
- **Pour la création d'emploi dans la Fonction publique.**

**TOUTES et TOUS DANS L'ACTION CONTRE LES PLANS MORTIFERES DU GOUVERNEMENTS ET POUR L'AMELIORATION DE NOS CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL, A LA RETRAITE, POUR UN MONDE MEILLEUR POUR NOS ENFANTS.....**

Paris le 23 janvier 2023

Comité des syndicats CGT ville de Paris  
Bourse du travail, 3 rue du château d'eau 75010  
[comite.cgt.villedeparis@gmail.com](mailto:comite.cgt.villedeparis@gmail.com)